

**MAIRIE DE MENESPLET
10, RUE DE LA REPUBLIQUE
24700 MENESPLET**

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU **LUNDI 26 MARS 2018**

Étaient présents : M. CHAUSSADE, Mme PILET, M. BAÏDA, Mme ANTUNES, M.LAURIERE, M. LAMOTHE, Mme RAUTURIER, M. BESSEDE, M. COUSTILLAS, Mme JUKOWSKI, M. SERRE, Mme VINCENT, M. DECOLY, Mme QUIVIGER, M. GOUGAY.

Absents excusés : Mme GUILLAUME (procuration à Mme PILET), Mme RONDA, Mme ARVIEUX, M. LACOMBE,

Madame PILET a été nommée secrétaire de séance

1 – Délibérations

1 – Convention d'adhésion au pôle santé du CDG (2018.01.001)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG24 et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion de la Dordogne (jointe en annexe) pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

2 – Régime indemnitaire (2018.01.002)

Le maire informe le conseil d'un courrier d'observation de la Préfecture suite à l'instauration du RIFSEEP quant à la mise en place obligatoire des 2 parts : IFSE et CIA ; Il propose de reprendre la délibération initiale en minorant la part IFSE et en mettant en place la part CIA de manière à ce que les 2 parts cumulées correspondent à la somme prévue sur la part unique du IFSE.

3 – Convention SATESE avec l'ATD (2018.01.003)

Le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier émanant de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne [ATD 24] proposant l'établissement d'une nouvelle convention relative au SATESE [Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux] entre la commune de Ménesplet et l'ATD24. La-dite convention serait établie pour une durée de 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2018, tacitement renouvelable tous les ans, sauf résiliation. Elle aurait un coût pour la collectivité de 1.32 € TTC par habitant, soit 2 422.20 € TTC (population DGF).

4 – Attribution des numéros de rues (2018.01.004)

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'en continuité de la procédure déjà engagée permettant d'attribuer des noms aux rues et places publiques de la commune de Ménesplet, il convient aujourd'hui de compléter cette démarche en déterminant la manière d'attribuer des numéros aux nouvelles rues créées par la dernière délibération en date du 9 novembre 2017, sous le n° 2017-05-003.

5 – Vote du compte de gestion 2017 – Budget général et annexe assainissement (2018.01.005)

Le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion de l'exercice 2017 du budget général et du budget annexe assainissement gérés par Monsieur Georges ELIZABETH, Trésorier à MONTPON. Ceux-ci sont conformes aux comptes administratifs du Maire.

6 – Vote du compte administratif 2017 – Budget général et annexe assainissement (2018.01.006)

Le Maire présente au conseil municipal les comptes administratifs de l'exercice 2017 du budget général et du budget annexe assainissement. Ils présentent respectivement les chiffres suivants :

| Budget général | | Budget annexe assainissement | |
|-----------------------|-----------------------|------------------------------|-----------------------|
| <u>fonctionnement</u> | <u>investissement</u> | <u>fonctionnement</u> | <u>investissement</u> |
| + 319 087.19 € | - 324 447.69 € | + 114 016.66 € | + 15 131.77 € |

7 – Affectation des résultats du budget général de l'exercice 2016 (2018.01.007)

Le compte administratif, fait apparaître : un excédent de 319 087.19 € en fonctionnement le maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE | |
|--|----------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| 1. Résultat de l'exercice | + 122 018.34 € |
| 2. Résultats antérieurs reportés | + 197 068.85 € |
| Résultat à affecter | + 319 087.19 € |
| Solde d'exécution d'investissement | - 324 447.69 € |
| Solde des restes à réaliser d'investissement | + 164 973.03 € |
| Besoin de financement | + 159 474.66 € |
| Affectation | + 319 087.19 € |
| 1. Affectation en réserves (1068) | + 159 475.00 € |
| 2. Report en fonctionnement (002) | + 159 612.19 € |

8 - Affectation des résultats du budget annexe assainissement de l'exercice 2016 (2018-01-008)

Le compte administratif, fait apparaître : un excédent de 114 016.66 € en fonctionnement le maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE | |
|--|----------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| 3. Résultat de l'exercice | + 19 263.24 € |
| 4. Résultats antérieurs reportés | + 94 753.42 € |
| Résultat à affecter | + 114 016.66 € |
| Solde d'exécution d'investissement | + 15 131.77 € |
| Solde des restes à réaliser d'investissement | 0 € |
| Besoin de financement | 0 € |
| Affectation | 0 € |
| 3. Affectation en réserves (1068) | 0 € |
| 4. Report en fonctionnement (002) | + 114 016.66 € |

9 – Autorisation d'engager des dépenses nouvelles (2018-01-009)

Considérant qu'il y a lieu d'acquérir une nouvelle chaudière pour la mairie, le maire présente plusieurs devis au conseil municipal et propose de retenir celui de l'entreprise CERISE TECHNIQUES sis à MENESPLET pour un montant de **4 696.18 € TTC**.

10 – Cotisation 2018 mission locale du Ribéracois (2018-01-010)

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'appel à cotisation de la Mission Locale du Ribéracois pour l'année 2018. Cette cotisation allouée par la commune reste fixée à 1 € par habitant soit 1 795.00 € pour l'année 2018.

II – Informations

1 – informations communautaires

2- SMD3 : Le Maire informe le conseil de la remise, par le SMD3, dans les boîtes à lettres d'un calendrier relatif à la collecte de 2018.

Vu pour être affiché le Mercredi 28 mars 2018, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Mènesplet, le 28 mars 2018
(Sceau de la mairie)



Le Maire,
(signature)